

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand
 FUMEAUX, Hamidou HAMA, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, Yannick
 NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absent excusé :

M. Livio LANZA, conseiller

Procès-verbal :

Mme Pascale POCHON, secrétaire-réceptionniste

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.06.2018 :
 - Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée
 - Participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus
 - Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00
 - Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00
 - Participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00
 - Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre
 - Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00

- **Participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.00**

V. MOTIONS

VI. QUESTIONS ET DIVERS

VII. NATURALISATION – Huis-Clos

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers après les vacances d'été et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence de Monsieur L. LANZA.

Il salue la présence dans le public de MM. E. HELFER et J.-M. WAGENKNECHT.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Le secrétaire n'étant pas là ce soir, il demande à la vice-présidente de bien vouloir le signer.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président remercie Madame DUPERRIER pour sa rédaction et demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions** (MM. FUMEAUX et COCCHIOLA absents lors de la dernière séance).

Le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à transmettre au Conseil.

Monsieur JOYE dit que la commission «Sécurité, feu, protection civile et police municipale» s'est réunie le 05 septembre. Lors de cette séance, les budgets « Feu », « Police municipale » et « ORPC » ont été validés à l'unanimité des membres présents. Le président de la commission a ensuite abordé le sujet des patrouilleuses scolaires et la commission a voté à la majorité également pour que ce sujet soit étudié dans un budget futur. La commission va constituer un dossier et reviendra au Conseil municipal pour en parler.

Madame MOULLET BOUCHARDY dit que la commission « Sports et loisirs » s'est réunie le jeudi 30 août. Ils ont décidé de n'apporter aucune modification au budget. Après discussion, ils ont décidé de maintenir deux dates pour les sorties de ski avec une troisième date de remplacement en cas d'annulation. Lors de cette séance, ils ont évoqué la possibilité d'organiser des sorties à la neige, telles que raquettes, ski de fond ou balade. Le sujet sera rediscuté lors de la séance d'octobre de même que la possibilité d'organiser des activités en plein air (marche en montagne) pour le printemps.

Madame HENRIOD a deux rapports à soumettre en l'absence de Monsieur LANZA.

La commission des « Bâtiments » s'est également réunie pour parler du budget qui a été approuvé à l'unanimité des membres présents et ce malgré une légère augmentation expliquée par les travaux futurs et la passation des écritures du nouveau plan comptable (MCH2).

La commission « Animation et sorties des aînés » s'est réunie pour parler du budget et des activités. Ces dernières sont reconduites car elles rencontrent toujours plus de succès avec un nombre croissant de participants, ce qui explique la légère augmentation de budget. La commission tient à remercier particulièrement Monsieur APOTHELOZ qui a accédé à la demande des membres de la commission de pouvoir se joindre aux aînés lors des activités.

Madame MAIO donne lecture du rapport de la commission des « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetièrre » en lieu et place de Monsieur CHRISTIN.

La commission s'est réunie le 27 août dernier et a débattu de la motion de Monsieur JOYE concernant le déplacement des bacs de fleurs inutilisés du chemin de Treulaz au chemin de Cressonnex. Monsieur le Maire a retracé l'histoire des bacs de la Colline aux Oiseaux qui ont été déplacés dans le village. D'autre part, le garage AGU SA a condamné le portail qui donnait accès par le chemin des Cressonnex et qui a changé la disposition du trafic vers cette partie du village. Suite à la pose d'un radar, il ressort que 99.07 % des véhicules circulent à 20 ou 30 km/h. Monsieur JOYE a remercié Monsieur le Maire pour son historique et a contesté néanmoins les lieux où les radars sont installés. Le Président et Monsieur LANZA ont rappelé le cas de la Colline. Monsieur NODA était aussi d'avis que les véhicules roulent trop vite sur ce chemin. Après discussion, les membres de la commission ont procédé au vote et rejeté la motion par **1 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention**. La suite de la séance a été consacrée au budget. Il n'y a pas de gros travaux prévus mis à part au chemin du Pré-Gabet. Ce chemin va subir d'importants travaux du fait des deux futures constructions des promotions Beric et Mattana. Les commissaires ont souhaité la pose d'un lampadaire avec panneau solaire au bas du chemin des Aspergettes et l'achat d'un indicateur de vitesse supplémentaire. Ces deux propositions ont été acceptées par **5 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention**.

Madame MAIO dit que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le 3 septembre dernier. La commission a étudié le budget et l'a approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame MOULLET-BOUCHARDY s'étonne que la commission des bâtiments n'ait pas de rapport plus détaillé à communiquer au Conseil.

Le Président tient à préciser que tout ce qui est abordé dans les commissions, de même que les procès-verbaux, ne doit en aucun cas être divulgué. Et que seuls les rapports des présidents de commissions qui sont lus lors du conseil municipal sont publics.

Monsieur D. NOVELLE dit que le rapport de la commission des routes était trop détaillé. Il suffisait d'indiquer qu'elle s'était réunie pour parler du budget et pour valider ou non la motion de Monsieur JOYE, sans rentrer dans les détails. Une fois lus lors du Conseil municipal, les conseillers reçoivent les procès-verbaux des différentes commissions comme le prévoit le règlement.

Monsieur CHRISTIN rajoute qu'il lui avait été reproché par certains de ne pas les tenir informés de ce qui concerne la Colline aux Oiseaux. C'est pourquoi il a rédigé un rapport plus complet.

Madame RAMBACH précise encore que le contenu des séances de commissions ne doit pas être communiqué aux autres conseillers municipaux qui ne font pas partie de la dite commission avant que ce dernier ne soit abordé lors de la séance plénière du Conseil.

Monsieur JOYE revient sur sa motion et sur le fait qu'il se soit fait le porte-parole des habitants de son quartier. Que peut-il leur donner comme retour ?

Monsieur CHRISTIN lui répond que la motion n'est pas encore aboutie. Elle a reçu un avis négatif de la part de la commission mais le Conseil doit encore donner le sien lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Avant de donner la parole au Maire, le président tient à lire un courrier qu'il a reçu de la part du comité du « Coup de pouce » qui souhaite être reçu en commission pour un droit de réponse suite à des propos tenus à son encontre lors de séances du Conseil municipal.

« Cher Monsieur le Président du Conseil municipal,

En tant qu'association à qui la mairie a accordé des subventions, nous avons à cœur d'exercer nos activités avec la rigueur qui nous incombe, ayant la responsabilité morale de l'usage à bon escient de ces fonds publics. Or, nous constatons avec un profond regret que des propos infondés, ont été émis oralement ou par écrit, portant atteinte à l'intégrité du comité de notre association. Ces propos ont été tenus d'abord dans un cadre professionnel restreint, puis dans un cadre public, durant ou en marge des Conseils municipaux, ce dernier point étant particulièrement préoccupant à nos yeux, raison pour laquelle nous vous adressons aujourd'hui ce courrier.

Les propos en question mettent en particulier en doute notre responsabilité en tant qu'employeur à traiter correctement nos employés, c'est pourquoi nous vous adressons ci-joint un descriptif des actions que nous avons menées cette année, en termes de gestion des ressources humaines, et les mesures d'accompagnement de fin de contrat que nous avons mis en place. En effet, comme vous le savez, nous avons fait le choix de soumettre la dissolution de notre association à notre dernière assemblée générale. Sans entrer dans le détail des raisons qui nous ont poussés à cette démarche, notre première préoccupation a été d'accompagner au mieux nos employés suite à l'arrêt de nos activités.

Ainsi, nous ne pouvions laisser plus longtemps diffuser des propos encore une fois infondés, sans réagir. Au-delà du fait que nous sommes profondément peinées par cette situation, il est extrêmement regrettable que le devoir de réserve dû à la fonction publique de Mme Henriod qui s'est exprimée, n'ait pas été respecté, les élus ayant, à notre humble avis, une responsabilité morale accrue quant à la véracité de leurs déclarations.

Nous espérons que vous aurez compris, par ce courrier, notre volonté de défendre le bien fondé de notre gestion, et nous demandons donc pour finir à être reçues par la commission sociale, afin d'avoir un droit de réponse plus global quant à nos actions, et de mettre en lumière uniquement des faits avérés. Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, cher Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos meilleures salutations.

*Fanny Thomas
Présidente*

*Sarah Peck
Vice-Présidente*

*Céline Fasel
Membre du comité »*

Madame MAIO propose de renvoyer l'étude de ce courrier en commission sociale et de recevoir les signataires pour leur donner le droit de réponse qu'elles souhaitent. Elle suggère de fixer une date en fin de séance. D'autre part, elle informe les conseillers qu'elle a également reçu un courrier d'habitants à propos du parascolaire. Elle en donnera lecture lors de la prochaine séance de la commission sociale.

Madame HENRIOD souhaiterait que le courrier adressé à la présidente de la commission sociale soit également lu ce soir et propose que ces signataires soient aussi conviés à cette prochaine commission.

Monsieur CHRISTIN répond qu'il a lu le courrier du comité du « Coup de Pouce » car ce dernier était destiné au président du Conseil municipal. Le courrier adressé à Madame MAIO sera lu et traité en commission sociale.

Monsieur JOYE ne comprend pas pourquoi cette lettre a été lue sous ce point de l'ordre du jour.

Madame HENRIOD est d'accord avec lui, elle aurait dû être traitée dans les divers.

Monsieur CHRISTIN rajoute que c'était une communication et souhaite que l'ordre du jour du Conseil municipal soit modifié en ce sens : « Communications et propositions du Président, du Maire et des Adjoints ».

Le président donne la parole au Maire pour cinq communications.

Tout Ménage – Régulation des parkings communaux

Le Maire dit que ce projet a été soumis à la commission des routes qui l'a validé. Il en donne lecture. Il sera envoyé à tous les habitants de la commune dans le courant du mois d'octobre.

Invitation des SIG pour une visite des sites des Cheneviers

Le Maire annonce que les SIG invitent les membres des Exécutifs communaux et les membres des Conseils municipaux des communes genevoises pour une visite du site des Cheneviers le mardi 27 novembre 2018 dès 16h15. Cette visite sera suivie d'un apéritif dinatoire et les convives seront reçus par MM. BALESTRA et BRUNIER. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat jusqu'au 15 octobre prochain.

Changement de date du prochain Conseil municipal

Monsieur D. NOVELLE dit que le dernier Conseil municipal de l'année aura lieu le mardi 18 décembre au lieu du lundi 17 décembre 2018 à 19 heures dans la salle du Conseil.

Service des votations – 14.10.2018

Monsieur D. NOVELLE donne lecture du courrier du Service des votations concernant le second tour de l'élection de la cours des comptes du 14 octobre prochain qui n'aura pas lieu. En effet, l'élection est tacite. Etant donné qu'il y a un scrutin communal pour Aire-la-Ville, il est demandé de bien vouloir en informer toutes les personnes concernées.

Colline aux Oiseaux

Le Maire dit que la commune a reçu l'arrêté du Conseil d'Etat de la limitation en zone 40 à la Colline et la dénomination

« Colline aux Oiseaux
Cne d'Aire-la-Ville »

par le service des nomenclatures. Ce sera la première fois sur le canton de Genève qu'un tel panneau d'entrée de quartier sera posé. A cette occasion, la commune organisera une fête avec les habitants dans le courant du mois de novembre. Les habitants de la Colline seront avisés par un tout-ménage concernant de la date de l'évènement.

La pose des chicanes en dur en bas du chemin de Treulaz à l'intersection entre les chemins de Treulaz et de la Donde, a été également validée cet été par le département. Les travaux vont pouvoir démarrer cet automne.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour sa communication.

Vélodrome de Genève – soirée du 22 novembre 2018

Monsieur APOTHELOZ informe les conseillers qu'une soirée sportive est organisée par le Vélodrome de Genève le jeudi 22 novembre prochain pour inaugurer le nouvel anneau et l'ouverture de la nouvelle piste. A cette occasion, la mairie a décidé d'offrir un soutien financier pour une table officielle de 8 personnes lors de la soirée des communes et pour des maillots aux

couleurs d'Aire-la-Ville que porteront les coureurs lors des différentes compétitions à la piste. Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'annoncer au secrétariat (4 places à disposition).

Madame RAMBACH n'a pas de communication.

IV. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 20.06.2018

- **Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée**
- **Participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus**
- **Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00**
- **Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00**
- **Participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00**
- **Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**
- **Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00**
- **Participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.00**

Le président demande si tout le monde a pris connaissance des différents points à traiter.

Madame HENRIOD souhaiterait connaître le montant de l'année précédente et l'augmentation que cela représente.

Avant que Madame RAMBACH ne réponde, Monsieur JOYE suggère de passer en revue les différents points dans l'ordre.

Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée

Aucune remarque ou question n'étant formulée, Monsieur CHRISTIN passe au vote. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Participation du Fonds intercommunal au financement 2019 du Bibliobus

Monsieur JOYE souhaiterait savoir s'il y a eu une explication des dépenses qui devaient être inférieures aux CHF. 720'000.00 budgétisés.

Madame RAMBACH dit que la commission de la culture, qui se réunira jeudi prochain, aura les chiffres exacts de la répartition du montant total.

Monsieur JOYE demande où va l'argent si le budget n'est pas atteint.

Madame RAMBACH répond que ce qui n'est pas dépensé, reste dans le Fonds intercommunal. Elle rappelle que l'ACG, Association des Communes genevoises, est l'organisation faitière regroupant les 45 communes genevoises, avait été présentée aux Conseillers municipaux au début de la législature. Les magistrats de chaque commune y sont représentés lors de chaque séance de commissions ad hoc pour y prendre des décisions. Pour le Bibliobus, seules 28 communes sont concernées. Mais les autres communes acceptent néanmoins que l'argent soit destiné à cette activité pour des petites communes qui n'ont pas les moyens de s'offrir une bibliothèque communale.

Monsieur JOYE relève qu'il est demandé à chaque commune que les budgets soient au plus juste. Dans le cas présent, on ne sait pas comment est utilisé l'argent qui n'est pas dépensé. Il serait

intéressant de demander à l'ACG s'il est vraiment nécessaire de continuer à prendre cette subvention aux communes si on peut ajuster le budget.

Madame RAMBACH dit que le sujet sera repris en commission. Elle rappelle qu'Aire-la-Ville s'acquitte d'une participation d'environ CHF 1'000.00. Ce n'est pas très élevé en comparaison de la prestation délivrée, mais cela est rendu possible grâce aux réserves du Fonds intercommunal.

Monsieur CHRISTIN demande de passer au vote. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00

Aucune question et remarque n'étant formulée, Monsieur CHRISTIN passe au vote. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention** (Monsieur NODA).

Financement 2019, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00

Monsieur JOYE souhaiterait savoir pourquoi ce point ne concerne que le Team Genève.

Madame RAMBACH lui répond que les communes ayant des projets intercommunaux peuvent faire une demande pour obtenir une subvention. En l'occurrence, les chiffres évoqués dans le texte concernent l'année 2017 et deux évènements sportifs ont été financés, Team Genève et Jeux Nationaux.

Madame HENRIOD ne comprend pas la réponse de Madame RAMBACH.

Madame RAMBACH précise que dans le cas présent, et malgré le transfert de compétences en matière d'élite individuelle sportive, seul Team Genève est concerné.

Aucune question et remarque n'étant formulée, Monsieur CHRISTIN passe au vote. **8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions** (Messieurs JOYE, NODA et PHILIPP).

Participation 2019 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00

Monsieur CHRISTIN demande s'il y a des questions ou remarques. Ce n'étant pas le cas, il procède au vote. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention** (Monsieur PHILIPP).

Octroi, en 2019, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand-Théâtre

Monsieur CHRISTIN demande s'il y a des questions ou remarques. Ce n'étant pas le cas, il passe au vote. **8 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions** (Messieurs JOYE, NODA et PHILIPP).

Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00

Monsieur CHRISTIN demande s'il y a des questions ou remarques. Ce n'étant pas le cas, il passe au vote. **10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention** (Monsieur PHILIPP).

Participation 2019 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.00

Madame HENRIOD souhaiterait savoir pourquoi le montant alloué est en augmentation chaque année.

Madame RAMBACH donne lecture du texte de la décision de l'ACG : « La participation du Fonds intercommunal a été introduite pour la première fois en 2008 afin d'aider les communes à assumer le désengagement du canton issu du transfert de charges. » Auparavant, l'Etat de Genève participait à raison de 50% aux besoins du GIAP. Aujourd'hui, il en est seulement à 10%. Cette participation a été prorogée d'année en année. L'augmentation est issue de la problématique des transferts de charges Etat-communes et du fait qu'il y a de plus en plus de fréquentations des écoliers aux activités du parascolaire au niveau du canton.

Monsieur CHRISTIN passe au vote. **9 voix pour, 1 voix contre** (Monsieur PHILIPP) **et 1 abstention** (Madame HENRIOD).

V. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un a une motion à présenter.

Suite à ce qu'il avait annoncé lors du dernier Conseil, Monsieur Y. NOVELLE propose le texte suivant :

« Motion pour la réglementation des parkings du corps enseignant

*Monsieur le Maire,
Madame l'adjointe,
Monsieur l'adjoint,
Monsieur le Président du conseil Municipal,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,*

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 25 juin 2018, nous avons accepté le règlement relatif aux places à louer dans le parking du cimetière.

Ceci nous a amenés à parler des emplacements de parking communaux aux alentours de l'école et de la salle polyvalente.

Lors de ce conseil municipal, je vous ai fait part de mon souhait d'étudier la possibilité de faire payer les places de parking communales privées qui sont actuellement mises gracieusement à disposition du corps enseignant.

Aujourd'hui à Genève, il est difficile, voire impossible, de trouver une place de parking gratuite, que ce soit sur notre lieu de travail ou à titre privé.

Le corps enseignant a bénéficié jusqu'à ce jour de la gratuité des places de parking mais notre village a grandi. Si nous souhaitons garantir des places de parking au corps enseignant, nous devons être équitables vis-à-vis de notre population et rendre ces stationnements payants.

Je vous propose d'accepter ma motion telle quelle et d'appliquer un prix identique pour le corps enseignant que celui que nous allons proposer pour les places qui seront créées dans le parking du cimetière.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de ma considération distinguée.

Yannick NOVELLE »

Le président demande si les conseillers municipaux souhaitent traiter cette motion ce soir ou s'ils souhaitent la renvoyer en commission.

Monsieur JOYE est d'avis que si les habitants et les entreprises doivent payer leur place, c'est une bonne idée d'en faire de même pour les enseignants. Aujourd'hui, on ne trouve plus de place de parking gratuite nulle part. Il rejoint la motion de Monsieur Y. NOVELLE.

Monsieur FUMEAUX pense que l'on ne peut pas comparer les habitants de la commune avec le corps enseignant qui travaille pour les enfants du village. Il pense que cela pourrait les démotiver que de leur demander de payer une place. Il propose de refuser cette motion.

Madame MAIO propose de la renvoyer en commission.

Monsieur NODA propose de la voter ce soir.

Madame MOULLET BOUCHARDY est favorable à cette motion. Il est normal que les enseignants soient logés à la même enseigne que les habitants de la commune, d'autant plus que cela ne représente pas une somme extraordinaire.

Monsieur CHRISTIN demande de passer au vote pour traiter cette motion ce soir. **9 voix oui, 0 voix non et 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur FUMEAUX).**

Le président lance le débat.

Monsieur JOYE est d'avis qu'une telle mesure ne suscitera pas une démotivation de la part des enseignants qui sont encore des privilégiés à Aire-la-Ville en pouvant se garer devant l'école.

Madame HENRIOD rejoint l'avis de Monsieur FUMEAUX. C'est dommage de faire payer les enseignants car il y a actuellement une bonne entente et de bonnes relations. Même si le montant n'est pas excessif, elle est contre cette décision.

Monsieur Y. NOVELLE pense qu'il ne faut pas mélanger l'entente avec le corps enseignant et le parking payant.

Madame HENRIOD relève le côté privilégié de venir travailler à Aire-la-Ville. Mais elle soulève aussi que l'accès n'est pas facile ce qui les oblige à venir en voiture et il est dommage de leur retirer ce petit confort.

Monsieur PHILIPP dit que dans beaucoup d'écoles du canton le parking est payant. A l'hôpital notamment, le prix des places pour le personnel est exorbitant. Les gens de la ville viennent travailler à Aire-la-Ville et ceux du village vont en ville. Il faut garder une équité et relever la chance du corps enseignant de pouvoir venir travailler en voiture. Cette mesure ne serait pas dirigée contre lui. Mais, il n'est pas non plus correct, lors des sorties de ski, de faire venir les gens à la mairie pour obtenir des autorisations de stationnement et de ne rien demander aux enseignants.

Monsieur COCCHIOLA dit que si l'on demande aux entreprises qui travaillent sur la commune de participer, soit par les impôts et par la location de places de parking, pourquoi ne pas le faire aussi pour les enseignants ? Il pense qu'il faudra rester cohérent avec le montant demandé pour les places de parking du cimetière afin de respecter une certaine équité.

Monsieur FUMEAUX n'est pas d'accord lorsque l'on parle d'équité. Une entreprise laissera sa voiture sur la place jour et nuit. Un enseignant ne l'occupera que pour la journée. Tout comme nous ne pouvons pas comparer le nombre de places mis à disposition pour les HUG avec celles d'Aire-la-Ville. Il se permet une remarque personnelle en soulignant qu'il a le sentiment qu'il ne faut pas mettre les enseignants dans une caste de privilégiés et il a toujours détesté ce genre d'approches, comme on pourrait le faire pour la police et les douaniers.

Monsieur HAMA souhaiterait savoir si dans les autres communes avoisinantes, les places sont gratuites pour les enseignants.

Monsieur Y. NOVELLE répond que dans de nombreuses communes les places sont payantes pour les employés. Il en va de même pour les fonctionnaires, la police. Ils ne sont pas tous au bénéfice de privilège comme cela vient d'être mentionné.

Madame RAMBACH rajoute qu'elle ne possède pas de cartographie des 45 communes pour savoir lesquelles font payer ou pas les places. Mais il est vrai que dans plusieurs communes c'est le cas. Elle se renseignera auprès des communes de la Champagne et en informera les conseillers lors de la prochaine séance.

Madame MAIO dit que les enseignants iront peut-être se garer ailleurs dans le village pour ne pas avoir à payer de place.

Monsieur Y. NOVELLE dit que c'est possible étant donné que les places dans le village seront limitées à 4 heures. Il soulève que ce n'est pas une obligation mais un privilège de pouvoir bénéficier d'une place de parking réservée.

Monsieur FUMEAUX dit que les enseignants pourront déplacer leur véhicule toutes les 4 heures mais avec le risque d'amende. Il demande à ce que les conseillers réfléchissent bien avant de voter cette motion.

Monsieur CHRISTIN met un terme au débat en proposant de voter pour cette motion. Cette dernière est acceptée par **6 voix pour, 4 voix contre** (Mesdames HENRIOD et MAIO, Messieurs ELTSCHINGER et FUMEAUX) **et 1 abstention** (Monsieur HAMA).

Monsieur HAMA demande si cela ne peut pas faire jurisprudence de voter une motion alors que celle-ci ne figure pas à l'ordre du jour.

Monsieur CHRISTIN répond que cela est inscrit dans le règlement et que c'est tout à fait possible de procéder ainsi.

VI. QUESTIONS ET DIVERS

Le président demande s'il y a des questions.

Monsieur JOYE souhaiterait savoir si dans le rapport des commissions, les noms des personnes qui refusent ou s'abstiennent lors d'un vote doivent être mentionnés.

Monsieur D. NOVELLE répond qu'ils peuvent être mentionnés dans les procès-verbaux des commissions, mais rappelle que ces derniers ne sont pas publics et qu'ils ne doivent pas être cités en séance plénière.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande s'il serait possible de faire repeindre les passages à piétons dans le village car on ne distingue plus les lignes jaunes.

Monsieur D. NOVELLE répond que ce poste est prévu au budget pour 2019.

Monsieur JOYE demande si les travaux pour la mise en place au 1^{er} janvier 2019 des places de parking du cimetière se feront en 1 phase ou 2 phases. Et si cela doit se faire en 2 phases, où iront se garer les entreprises en attendant. Il ne faudrait pas avoir tous les véhicules qui viennent se garer dans le village.

Monsieur D. NOVELLE répond que les marquages au sol seront effectués en une seule fois car ils ne seront faits que sur la partie privée du parking. Par conséquent, les voitures occuperont la partie restante disponible. Si tout va bien, les travaux se feront dans le courant de l'automne avec une mise en application en janvier 2019.

Monsieur HAMA demande s'il ne serait pas envisageable de tracer des places devant la mairie car les véhicules sont souvent mal stationnés et par conséquent il y a des places perdues.

Monsieur D. NOVELLE prend note de cette remarque.

Madame HENRIOD revient sur le courrier lu par le président précédemment. Elle rappelle que l'Association du « Coup de Pouce » a été créée par 3 personnes bénévoles qui avaient beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Elle a aujourd'hui beaucoup de peine avec l'acharnement de ces personnes qui ne font que critiquer son travail.

Madame MAIO souhaiterait que Madame HENRIOD soit présente lors de la séance de la commission sociale dont Madame HENRIOD fait partie. Madame MAIO rajoute qu'elle n'est pas au courant de tout l'historique.

Monsieur CHRISTIN dit que le sujet sera traité en commission pour que cela reste en commission et non dans tout le village.

Monsieur JOYE aimerait savoir si les deux habitantes d'Aire-la-Ville travaillent toujours pour le GIAP.

Madame RAMBACH va se renseigner et précise que la gestion des ressources humaines est du ressort du GIAP.

Madame HENRIOD répond qu'à sa connaissance, une personne y travaille encore.

Monsieur ELTSCHINGER ne trouve pas correct d'avoir lu un courrier qui attaque un membre du Conseil sans qu'il puisse se défendre. Il estime que cela devrait être noté dans les procès-verbaux et non renvoyé en commission.

Monsieur FUMEAUX pense que cela va enfin permettre de « crever l'abcès » et rétablir la vérité.

Monsieur le Maire confirme que le courrier devra être joint au procès-verbal étant donné que le président du Conseil municipal l'a lu ce soir.

Le président dit qu'il a donné lecture de ce courrier par souci de transparence, ne souhaitant pas le garder pour lui.

Madame HENRIOD ne comprend pas que l'on puisse « salir » ainsi du bénévolat et s'acharner de telle façon sur elle-même.

Madame RAMBACH ajoute que très souvent dans le compte-rendu il est noté qu'un courrier a été lu sans donner l'intégralité du texte.

Monsieur JOYE demande si le courrier n'avait été adressé qu'à la présidente de la commission, elle n'aurait pas eu à le lire en plénière mais seulement en commission. Monsieur le Maire lui confirme que c'est exact.

Monsieur APOTHELOZ dit qu'il lui paraît équitable qu'un membre du Conseil municipal cité dans un courrier lu lors d'une séance plénière puisse avoir également un droit de réponse public. Si la réponse est donnée en commission, les rapports étant succincts, il estime que Madame HENRIOD pourrait répondre ce soir et non pas seulement en commission.

Madame HENRIOD souhaiterait avoir une copie de ce courrier pour pouvoir y répondre par écrit.

Monsieur APOTHELOZ demande si la réponse écrite sera jointe au présent procès-verbal.

Monsieur D. NOVELLE résume la situation : le président a reçu un courrier des membres du comité du « Coup de Pouce » qui souhaitent être entendues en commission sociale, dont Madame HENRIOD fait partie.

Madame HENRIOD souhaiterait que sa prochaine réponse soit protocolée.

Monsieur D. NOVELLE lui dit qu'elle pourra intervenir lors de la prochaine séance de la commission sociale. Il rajoute que l'Exécutif est également sali régulièrement par des propos diffusés dans le village.

Madame RAMBACH pense que ce n'est pas le Conseil qui doit gérer ce conflit entre personnes. Les signataires ont été peinées par les propos tenus au Conseil municipal les concernant et elles demandent un droit de réponse en étant entendues par la commission sociale. Il est extrêmement désagréable de se faire attaquer par des personnes, mais comme l'a dit Monsieur le Maire, cela arrive de façon régulière aussi à l'ensemble de l'Exécutif et de plus par des propos faux et mensongers.

Monsieur HAMA souhaiterait savoir si l'Association du « Coup de Pouce » est encore active.

Madame RAMBACH lui répond que l'association cessera son activité à fin 2018.

Monsieur HAMA relève que cela ne concerne pas le Conseil car cela rentre plutôt dans un conflit de personnes.

Madame RAMBACH dit que l'Exécutif et le Conseil municipal sont pris en otage dans ce conflit qui doit être réglé en dehors du Conseil municipal. A un moment donné, il faut que les choses cessent. Ce sujet sera traité une dernière fois lors de la prochaine commission sociale.

Le président clôt le sujet.

VII. NATURALISATION – Huis clos

La séance est levée à 21 h. 27.